

Les Gônes & Vous

Place de l'église
38460 DIZIMIEU

Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro W382010307

Numéro d'ordre :

Numéro d'ordre :

Cotisation d'adhésion (à remettre à l'adhérent)

Reçue la somme de €, au titre de la cotisation pour l'adhésion à l'association.

Espèces Chèque

De M. Mme Mlle¹ : Nom

Prénom

Adresse :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de

Membre¹ : Actif : Bienfaiteur : Autre :

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à le / /

J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement par l'association pour les besoins de son objet. Les photos pourront être publiées dans des revues et sur internet. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Le Président

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser par mail à : **Barbara GONNET (lesgonnesetvous@gmail.com)**

Bulletin d'adhésion (à conserver par l'association)

M. Mme Mlle¹ : Nom

Prénom

Adresse :

Tel. :

E-mail :

Date d'adhésion :

Durée de l'adhésion : une année

Cotisation acquittée :

Espèces

Chèque

N° chq :

Compensable à :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association UNTEL (préciser éventuellement la section).

J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement par l'association pour les besoins de son objet. Les photos pourront être publiées dans des revues et sur internet. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Fait en deux exemplaires à le / /

L'adhérent

(1) Rayez la mention inutile

(1) Rayez la mention inutile